

**ALLOCUTION DE L'AMBASSADEUR ANGELINA EICHHORST, CHEF DE
LA DELEGATION DE L'UNION EUROPEENNE AU LIBAN**

**«CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE
ENJEUX ET PERSPECTIVES»**

**MAISON DE L'AVOCAT
6 FEVRIER 2012**

CHECK AGAINST DELIVERY

Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Je suis heureuse d'être en présence aujourd'hui de nombreux acteurs de la Justice du Liban, de la région et de l'Europe, et de représentants des Etats Membres de l'Union européenne. On s'est réuni parce que le débat qui entoure le cadre légal des contrats de partenariat public-privé doit nécessairement être lancé au Liban.

Le développement des partenariats public-privé répond à la nécessité de fournir aux citoyens des services publics de qualité à des coûts aussi peu élevés que possible. C'est de cette nécessité qu'est née l'idée de faire participer le secteur privé à la fourniture de ces services dans un cadre concurrentiel réglementé. Celui-ci peut, en outre, et dans certaines conditions, contribuer à soulager les finances publiques des montants conséquents que requièrent les investissements en question. Toutefois, certains pré-requis sont nécessaires, en particulier l'indépendance des organismes publics chargés de gérer et d'évaluer les partenariats public-privés, la transparence dans les processus d'appels d'offres, ainsi que la maîtrise des aspects juridiques extrêmement complexes que peuvent receler ces partenariats. La longue expérience européenne dans ce domaine a d'ailleurs contribué à développer une expertise juridique spécifique à laquelle l'Europe doit en grande partie le succès de ces partenariats et donc la qualité des services publics qu'elle est aujourd'hui en mesure de fournir en général à ses citoyens.

Ce colloque, organisé dans le cadre d'un projet de l'Union européenne, qui vise à soutenir les capacités du Ministère de Justice, est la preuve de notre engagement auprès du Liban pour y renforcer l'Etat de droit. En effet, l'Union européenne soutient le secteur de la justice au Liban dans des domaines-clés tels que la formation des magistrats, l'informatisation ou l'accès à la justice des citoyens car sans une justice crédible, indépendante et efficace, ni le Liban ni aucun pays dans la région ou en Europe ne peut aspirer à une démocratie réelle, à une paix durable et à un progrès économique et social qui profite à tous.

Je me félicite de la bonne collaboration dans ce domaine entre le Barreau et la Magistrature. Vous le savez, le fonctionnement de la justice, comme celui de tout système complexe, ne peut se faire sans l'interaction et la communication entre tous les corps professionnels. Qu'il s'agisse de

l'avocat, du magistrat, des auxiliaires de justice ou encore des nombreux intervenants que la justice est amenée à solliciter, tous œuvrent dans l'intérêt d'une bonne justice.

Le projet de l'Union européenne pour soutenir la formation des acteurs judiciaires au Liban a été un succès grâce à la bonne gestion du programme par Acojuris, et grâce à la participation active des praticiens de droit, libanais et européens. La formation de plus de 3 371 acteurs judiciaires en témoigne. Ce succès est aussi dû au soutien de l'Institut d'études judiciaires au Liban, pierre angulaire de la formation en matière de justice, précurseur dans la région, qui assure depuis plus de 50 ans et dans des conditions souvent difficiles, la formation du corps judiciaire.

Mes derniers mots sont ceux de remerciement au Président du Conseil d'Etat Chucri Sader. Son soutien et son dévouement ont joué un rôle crucial pour assurer la bonne collaboration entre l'Union européenne et le Liban dans le domaine de la justice. Une collaboration qui a déjà porté ses fruits et qui va continuer à travers de futurs programmes de coopération dans ce domaine pour une justice plus efficace, plus indépendante et plus équitable, capable de mettre en pratique les valeurs démocratiques et les droits fondamentaux et qui mérite la confiance des citoyens.

Je vous souhaite un fructueux colloque.